



Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-six, le 22 avril, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Terrasson, sous la présidence de M. Dominique DURAND, Président.

Date de convocation : 16 avril 2026

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	57
Présents	48
Votants :	54
Pour :	54
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Patrice LOISEAU, Sylviane GRANDCHAMP, Fabienne SAULIERE, Lionel ARMAGHANIAN, Jean-Marie CHANQUOI, Patricia FLAGEAT, Stéphane ROUDIER, Daniel DEVAUX, Gaston GRAND, Louis-Charles BARNIER, Roland MOULINIER, Béatrice ROLLAND, Daniel BOUTOT, Jean-Pierre VERDIER, Francine BOURRA, Eric SOURBÉ, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS-NIVERT, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Philippe COLLAS, Daniel GAILLARD, Thierry LACHAISE, Patrick DELAUGEAS, Victor MONTEIL, Pascale LARUE, Jean-Michel LAGORCE, Jean BOUSQUET, Claudine LIARSOU, Stéphanie PORTE, Frédéric GAUTHIER, Anne Marie BOSLIMON, Ali DOGRU, Renée MATHIEU-BROIZAT, Philippe SISCARD, Isabelle DUPUY, Sylvain GAUTHIER, Maxime BOURNAZEL, Jean-Luc BLANCHARD, Odette LACOSTE, Stéphane GREFFE, Dominique DURAND, Sandrine GERAUD.

Suppléant : Gérard MERCIER représenté par Patrick LEFEVBRE, Dominique DURUY représentée par Gilles COZANET, Jean-Marc RENOUX représenté par Marie-Christine LAVIE.

Excusés : Patrick GAGNEPAIN donne pouvoir à Stéphane ROUDIER, Daniel BARIL donne pouvoir à Jean-Jacques DUMONTET, Nicolas DJERBI donne pouvoir à Roland MOULINIER, Coralie DAUBISSE-BOYER donne pouvoir à Stéphanie PORTE, Jean-François CHAVEROCHE donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Laurence DUMONT donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Jean-Michel LAGORSE, Jean-Louis PUJOLS, Jean-Yves VERGNE.

SECRÉTAIRE : Ali DOGRU

Objet : Délibération relative à l'élection des membres de la commission des marchés à procédure adaptée

Vu l'arrêté préfectoral portant statuts de la communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 24-2025-10-10-00020 en date du 10/10/2025 constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le PV d'installation et d'élection du Président, des Vices- Présidents et des autres membres du bureau en date du 9 avril 2026,

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, par courrier (9 Rue Tastet, 33 000 Bordeaux) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Président de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir (58 av. Jean Jaurès – 24 120 Terrasson-Lavilledieu)

Vu le code de la commande publique ;

Considérant que la commission est présidée par le président de la communauté ou son représentant et que le conseil communautaire doit élire cinq membres titulaires et suppléants en son sein à des fins de constitution de la commission des marchés à procédure adaptée qui se réunira pour les marchés dont le montant est en deçà des seuils des procédures formalisées ;

CONSTAT DE DEPOTS DES LISTES :

La liste déposées est la suivante :

LISTE 1

Président

Titulaires	Suppléant
Lionel ARMAGHANIAN	Stéphane ROUDIER
Roland MOULINIER	Victor MONTEIL
Jean-Marie CHANQUOI	Alexandra DUMAS-NIVERT
Jean BOUSQUET	Béatrice ROLLAND
Claude SAUTIER	Sandrine GERAUD

Il est procédé au scrutin :

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 54
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de votes blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés [b- (c+d)] : 54
- Quotient électoral (nb de suffrages exprimés / nb de sièges à pourvoir) : $54./5=10.8$
- Répartition des sièges selon le Quotient électoral (nb de voies/QE) :

Liste 1 : 5

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SIEGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Liste 1 : Titulaires -ARMAGHANIAN Lionel -MOULINIER Roland -CHANQUOI Jean-Marie -BOUSQUET Jean -SAUTIER Claude	5	Cinq
Liste 1 : Suppléants -ROUDIER Stéphane -MONTEIL Victor -DUMAS-NIVERT Alexandra -ROLLAND Béatrice -GERAUD Sandrine	5	Cinq

11 MAI 2026

Sous-Préfecture de SARL

Vu le scrutin de liste organisé,
Vu le dépouillement,

Le conseil communautaire, ouï l'exposé du Président Dominique DURAND et après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, **DÉCIDE** :

 **DE PROCLAMER** les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission des marchés à procédure adaptée :

Président de la commission : le Président de la communauté de communes, Dominique DURAND

- **ARMAGHANIAN Lionel**, Membre titulaire de la Commission des Marchés à procédure adaptée.
- **MOULINIER Roland**, Membre titulaire de la Commission des Marchés à procédure adaptée.
- **CHANQUOI Jean-Marie**, Membre titulaire de la Commission des Marchés à procédure adaptée.
- **BOUSQUET Jean**, Membre titulaire de la Commission des Marchés à procédure adaptée.
- **SAUTIER Claude**, Membre titulaire de la Commission des Marchés à procédure adaptée.
- **ROUDIER Stéphane**, Membre suppléant de la Commission des Marchés à procédure adaptée.
- **MONTEIL Victor**, Membre suppléant de la Commission des Marchés à procédure adaptée.
- **DUMAS-NIVERT Alexandra**, Membre suppléant de la Commission des Marchés à procédure adaptée.
- **ROLLAND Béatrice**, Membre suppléant de la Commission des Marchés à procédure adaptée.
- **GERAUD Sandrine**, Membre suppléant de la Commission des Marchés à procédure adaptée.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 22/04/2026

Le Président,
DURAND Dominique

Terrassonnais

Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10

Haut Périgord Noir

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, par courrier (9 Rue Tastet, 33 000 Bordeaux) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Président de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir (58 av. Jean Jaurès - 24 120 Terrasson-Lavilledieu)

